

Compte rendu sommaire du Conseil Syndical du 6 mars 2017

Le compte rendu de la séance du 17 octobre 2016 est approuvé.

Délibération 2017-01

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le principe des orientations budgétaires en investissement et en fonctionnement sur les budgets principal et annexe pour 2017.
-

Délibération 2017-02

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- approuver le règlement intérieur concernant la nouvelle compétence « Rivière et zones humides »,
- autoriser Monsieur le président à diffuser le règlement intérieur à l'ensemble des propriétaires riverains de la Durdent lors de l'émission des redevances de l'année 2017.

Délibération 2017-03

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, pour l'année 2017, de :

- mettre en recouvrement les contributions calculées tels que définies dans l'article 10 des statuts,
- interroger les collectivités adhérentes sur leur mode de contribution (fiscalisation ou inscription au budget),
- signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Délibération 2017-04

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, pour l'année 2017, de :

- mettre en recouvrement les contributions calculées tels que définies dans l'article 10 des statuts,
- interroger les collectivités adhérentes sur leur mode de contribution (fiscalisation ou inscription au budget),
- signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Délibération 2017-05

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- instituer et de mettre en recouvrement annuellement et nominativement les contributions des propriétaires calculées tels que précédemment définies,
- valider les modalités d'application de cette taxe telles que définies ci-dessus,
- préciser que les tarifs seront définis par délibération,
- signer toutes pièces relatives à ce dossier

Délibération 2017-06

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- mettre en recouvrement annuellement la taxe de prélèvement auprès des entités concernées,
- valider les modalités d'application de cette taxe telles que définies ci-dessus,
- signer toutes pièces relatives à ce dossier

Délibération 2017-07

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat d'animation 2015-2018 pour les années 2017 et 2018,
- Engager les crédits sur les budgets correspondants.

Délibération 2017-08

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- reconduire les missions d'animations
- demander les subventions au Département et à l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- engager les crédits prévus à cet effet dans le budget primitif 2017

Délibération 2017-09

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver la démarche pour permettre un maintien des subventions
- Engager toutes les démarches administratives et de signer toutes pièces relatives à ces affaires y compris les conventions
- Demander des subventions à tous les financeurs potentiels
-

Délibération 2017-10

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Approuver la démarche pour permettre un maintien de 60 % de subvention et une participation du Syndicat à hauteur de 30 % jusqu'à 300 ml de haies
- Engager toutes les démarches administratives y compris la signature des conventions
- Demander des subventions à tous les financeurs potentiels (Département, Région, Agence de l'Eau) dès lors que l'enveloppe prévue par la délibération précitée est consommée
- Engager les crédits nécessaires au budget primitif 2017

Délibération 2017-11

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Valider le montant du trophée au prix de 2 € la queue de ragondin
- Valider les modalités ci-dessus énoncées
- Engager les crédits nécessaires au budget annexe « Rivière et zones humides » 2017

Délibération 2017-12

Monsieur le Président propose une baisse des tarifs de 10 % par rapport aux anciens tarifs portés à la connaissance du SMBV pour le calcul de la taxe aux propriétaires à partir de 2017.

- Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité les tarifs ci-dessous :

	<i>Tarif 2016 pour mémoire</i>	Proposition 2017
Rivière (ml)	0.84 €	0.76 €
Tourterou (ml)	0.55 €	0.50 €
Tourterou spécial (ml)	0.38 €	0.35 €
Vanne fermée (forfait)	422.00 €	379.80 €
Vanne ouverte (forfait)	282.00 €	253.80 €
Chutes en ruine (forfait)	211.00 €	189.90 €
Pisciculture (m²)	0.21 €	0.19 €
Bassin d'agrément et ballastière (m²)	0.11 €	0.10 €

Délibération 2017-13

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- le tarif par m³ pompé au prix de 0.015 €.

-

Délibération 2017-14

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de l'autoriser à :

- demander les subventions au Département et à l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- engager les crédits prévus à cet effet dans le budget primitif 2017.